



## SYSTEME NORMALISE D'OBSERVATION INDEPENDANTE EXTERNE - SNOIE

# SYNTHESE DES RAPPORTS D'OBSERVATION INDEPENDANTE EXTERNE CONGO

**[Rapport produit en Octobre 2021]**

**Contact :**

**Coordination du SNOIE/Comptoir Juridique Junior**

**Adresse:** 42 Rue Mayama- Mougali Brazzavallie

**Tél:** +242 066622207

**Email :** [comptoirjuridique@gmail.com](mailto:comptoirjuridique@gmail.com)

*Les informations contenues dans ce rapport relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'avis de l'UE et des partenaires*

## **1. SYNTHÈSE RAPPORT DE MISSION D'OBSERVATION INDÉPENDANTE DANS LE DISTRICT DE LOUVAKOU, A L'USINE SITUÉE A MANTSENDE, DANS LA BASE VIE ET AU GARAGE DE MILA-MILA, DE LA SOCIÉTÉ ASIA CONGO**

**Fait (s) Présumés :** le non-respect par la société ASIA-Congo des dispositions légales de travail en matière d'hygiène, santé et sécurité au travail en violation des articles 132, 132-3 alinéa 1 et 2 et 132-4 de la loi n°1975 et 1996 de portants code du travail Congolais et des arrêtés 9028 (Article: 2, 19, 94); 9034 ; 9036 (Articles:2 et 7) . Ces actes sont réprimés au niveau de l'article 257-5 alinéa 1 du code de travail.

**Auteur (s) présumé (s) des infractions :** Société ASIA Congo

**Localité :** Villages Mantséndé, Mila-Mila, Nzakoua, Kala, Moudouma Moupitou et Illoumbous-Swaika.

**Date de soumission/Destinataire(s) :** 14 Juin 2022/ Direction Départementale du travail du Niari, Direction Départementale de l'économie forestière du Niari, Direction Départementale de la santé du Niari

**Recommandations :** Au terme de la mission, EJID recommande :

- Aux Directions Départementales de : L'Hygiène, du travail, d'initier des missions de contrôle permanent et le recensement du personnel au cas par cas à ASIA-Congo, en vue de déceler les illégalités puis d'identifier et de sanctionner le contrevenant responsable de ses infractions.
- A l'endroit de la société Asia Congo, l'équipe recommande plus de vigilance en suivant de très près le fonctionnement de ses Sous-traitants, dans le but de faire appliquer les textes en vigueur relatifs à l'exploitation Forestière.

**Actions de l'autorité/entreprise :** Une mission de contrôle a été réalisée par la Direction Départementale du Niari au sein de la société ASIA Congo en date du 15 Septembre 2022

**Auteur(s) du rapport :** Espace des Jeunes pour l'Innovation et le Développement (EJID)

**Réf. du rapport :** Réf : 001/ R.O-SNOIE/EJID/102021

**Rédigé le :** le 11 Aout 2022

**Résumé du rapport :** Les 10 et 25 Août 2021 derniers, EJID avait reçu de la part des leaders communautaires (chefs des villages), une alerte importante relative au non-respect par la société ASIA-Congo, des obligations légales du travail en matière d'Hygiène, de Sécurité et de Santé. Selon cette source d'information, ces pratiques se dérouleraient :

- à l'usine de Mantsendé, située non loin de Dolisie, dans la base –vie et au garage situés à 5km de Mila-Mila, dans le District de Louvakou
- à Nyanga et Divenié, au chantier d'exploitation, situé à la frontière d'avec le Gabon (vers les villages Moupitou et Illoumbou swaika).

A la suite de cette alerte, une pré vérification de la pertinence des informations reçues a été effectuée en date du 03 au 07 Aout 2021.

En date du 30 Septembre au 07 Octobre 2021, EJID a organisé une mission d'OIE sur les lieux, à l'effet de documenter les faits ainsi allégués. Pour y parvenir, l'équipe a procédé aux entretiens individuels avec certaines autorités locales, à la Sous- Préfecture, et groupés avec les communautés pour, après cela l'équipe s'est servi des appareils photos et de GPS pour la matérialisation et la localisation de ces faits illégaux.

Au terme de cette investigation sur le terrain, les faits infractionnels suivants ont été observés et documentés :

- absence d'équipement de protection individuelle (EPI) tel que : bouchons d'oreilles, lunettes de protection des yeux, des gants, de cache-nez, paires de sécurité et casque ;
- présence des toilettes non entretenue ;
- des douches non entretenue.